



[ **Activité A1** ]

# Jeu de rôle : Moratoire 2010

Discussion et vote d'une résolution à l'Assemblée Générale des Nations unies pour un moratoire sur l'application de la peine de mort. Cette résolution est soumise au vote tous les deux ans.

[ **A** ]  
**Résumé**

Les Résolutions 62/149 et 63/168 de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), pour un moratoire sur l'application de la peine de mort, ont été adoptées en décembre 2007 et 2008. Ce jeu de rôle propose d'anticiper le nouveau vote de 2010 prévu pour cette résolution.

[ **B** ]  
**Objectifs**

- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de l'ONU.
- Représenter les différents fronts : abolitionniste, rétentionniste.
- Montrer le rôle de lobbying des ONG de protection des droits de l'Homme.

[ **C** ]  
**Age du public cible**

16-18 ans (la répartition des effectifs de la classe se fait sur une base de 28 élèves)

[ **D** ]  
**Matériel et préparation**

- Scénarios (voir annexes).
- Texte des résolutions.
- Carte du monde de l'abolition.
- Feuille pliée en deux avec nom du pays et drapeau.

[ **E** ]  
**Déroulement**

- **Mise en situation**

- Lors de la première séance : répartir les rôles entre les élèves, leur distribuer les scénarios et présenter la situation de la peine de mort dans le monde et le fonctionnement de l'ONU.
- Les tables sont placées en hémicycle, face au bureau du Secrétaire général, des greffiers et de la tribune pour prendre la parole.
- Les représentants des pays sont placés en fonction de leur proximité géographique.

- **Les rôles**

- Neuf équipes de deux élèves, représentant neuf pays : Algérie, Chine, États-Unis, Belgique (présidence de l'Union européenne), Guatemala, Jordanie, République démocratique du Congo et Syrie.
- Un Secrétaire général des Nations unies (professeur qui fait aussi office de maître du jeu).
- Des représentants d'ONG telles qu'Amnesty International (2), Penal Reform International (2), la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (2), Fédération internationale de l'action des chrétiens contre la torture (2).
- Un ou deux greffiers, sauf si le professeur accepte de prendre des notes du déroulement de la séance.

- **Déroulement de la séance**

- Les temps de parole sont limités.
- Le Secrétaire général ouvre la séance et soumet l'ordre du jour (5 minutes).
- Le représentant du Mexique présente le projet de résolution (5 minutes).

- Le représentant de la Syrie exprime son opposition au projet de résolution (5 minutes).
- 1<sup>re</sup> pause : discussions informelles (15 minutes).
- Débat en assemblée plénière (5 minutes/pays, soit 45 minutes).
- 2<sup>e</sup> pause : les alliances se nouent (15 minutes).
- Vote en assemblée plénière (15 minutes).
- Le Secrétaire général donne la parole aux représentants des pays.
- Les représentants des pays se déplacent à la tribune pour prendre la parole.
- Les représentants des ONG ne peuvent pas intervenir en assemblée plénière mais uniquement pendant les discussions informelles.

#### - Prolongements et variantes

- 1<sup>re</sup> variante de 3 séances :  
Séance 1 : Présentation de la Résolution.  
Séance 2 : Tractations (informelles).  
Séance 3 : Vote.
- 2<sup>e</sup> variante avec exposés : séance de préparation supplémentaire, durant laquelle les élèves présenteront le pays ou l'ONG qu'ils représentent ainsi que leur position vis-à-vis de la peine de mort.
- 3<sup>e</sup> variante : ajouter des pays tels qu'Antigua et Barbuda, l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, la Guinée Bissau, l'Italie, Kiribati, le Pérou, Singapour et la Somalie.
- 4<sup>e</sup> variante : le maître du jeu se réserve le droit de transmettre des instructions secrètes ou pas aux différentes équipes. (ex 1. l'opinion publique s'inquiète de la hausse de la criminalité organisée et exige l'application de la peine capitale ; 2. une campagne internationale exige la grâce d'une personne, actuellement dans le couloir de la mort de votre pays. Elle est probablement innocente ; 3. si vous arrivez à

convaincre un seul État, le chef de l'État pourrait faire appel à vous au gouvernement ; 4. l'Union européenne conditionne un plan d'assistance à l'adoption d'un moratoire sur la peine de mort dans votre pays).

#### [ F ] Ressources

- ONU :  
<http://www.un.org/french/ga/president/63/presskit/geninfo.shtml>  
(les débats sont disponibles en lignes)
- Coalition mondiale contre la peine de mort :  
<http://www.worldcoalition.org/>